

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE**

DELIBERATION
***Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse***

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

*ayant pris part à la
délibération : 10*

date de la convocation :

21 novembre 2025

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2025/12 N°3

Objet de la Délibération :
Ouverture du quart des crédits

Présents : Mme COYARD Nathalie, M. MOUSSA Dominique, M. OBARA Sylvain, M. LE FRANCOIS Bertrand, M. COLIN Jean-Paul, M. PICHAVANT Pascal, M. GILSON Bernard, M. DEHAND Philippe, M. GOEURIOT Bernard
Excusés : Mme ANTOINE Jocelyne, M. PARROT Joël, M. HENRY Philippe,
Pouvoir : M. HENRY Philippe à M. MOUSSA Dominique

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que, jusqu'à l'adoption du budget primitif et au plus tard jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité,

AUTORISE le Président à engager, dès le 1er janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget, à liquider et mandater les opérations de dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir :

BUDGET Annexe		Crédits ouverts 2024	Autorisations de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025
Chapitres	Libellés		
21	Immobilisations corporelles	1 120 970.95 €	280 242.70 €

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre demande. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tel. 03 83 35 40 98

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-055-200046647-20251202-2025_12_3-0